

Communiqué de presse, 5.11.2014

Suite au dépôt de notre pétition « Moratoire jusqu'en 2025 pour la géothermie profonde pétrothermale », afin de permettre une réflexion approfondie sur le projet pilote proposé à Glovelier, le gouvernement Jurassien n'a pas donné suite à cette dernière. Par conséquent nous nous permettons au nom des 1662 signataires d'exprimer notre mécontentement.

Durant la récolte des signatures en Haute-Sorne 8/10 personnes interpellées ont signé et nous en concluons que la majorité des habitants sont contre ce projet. De surcroît la population n'a pas été consultée démocratiquement pour ce projet.

Les pétitionnaires sont toujours inquiets par la connaissance des risques de séismes de Bâle et de St. Gall qui pourraient se reproduire en Haute-Sorne, avec en plus des risques de pollution de nappe phréatique et du sol, ne serait-ce que par erreur humaine. Le tout associé à des nuisances sonores jour et nuit ainsi que le dimanche, dans une zone tranquille jusqu'à présent.

Nous rappelons que la profondeur de forage sera de 5 km et que la fracturation hydraulique causant des séismes se fera directement en dessous de Bassecourt. Aussi, il est envisageable de rencontrer dans le sous-sol une faille supercritique non identifiée à faible distance du réservoir. Dans ce cas, une faible modification du sous-sol pourrait causer des dommages à la surface et causer des dégâts importants.

Tous ces facteurs auront un impacte négatif sur l'attractivité de la commune et prêteront les valeurs immobilières.

Le plan spécial du gouvernement qui viens d'être mis en dépôt public il y a une semaine ne donne aucune garantie aux habitants que d'éventuels complications seront bien gérés! Il ne contient rien de concret concernant les détails spécifiques de l'assurance en cas de dégâts par des séismes. Rien n'est prévue concernant la rémunération de la dévalorisation des biens immobiliers. Pour garantir une réelle protection des habitants, des promesses de la part des promoteurs ne servent à rien. Il faut clarifier les prescriptions et les conventions doivent être signées entre les habitants et les promoteurs avant la permission de bâtir. Pour imposer ces garanties, il n'y a plus qu'une seule voie : chacun doit faire son opposition personnelle, prévue par la procédure du plan spécial cantonal.

Pour le moment la géothermie profonde est purement expérimentale et coute très cher. 100 millions pour le projet de Haute-Sorne, au détriment des autres énergies renouvelables établies et prometteuses. Il est improbable que la géothermie profonde va jouer un rôle dans la transition énergétique, en particulier pour remplacer l'énergie nucléaire, prévue dans le plan énergétique fédéral pour l'an 2050. D'après ce plan la géothermie doit produire seulement 5% du besoin de l'énergie électrique. Pour ce faire il faudrait construire 150 centrales de type Haute-Sorne en Suisse. Il est fort douteux que ce but sera atteint pour 2050, vue la durée de construction de 4-8 ans et des coûts de 80-100 millions .- pour chaque projet, quand on tient compte de la difficulté de trouver des sites convenables et de l'historique des échec de forage.

Il est aussi irrespectueux envers notre agriculture de sacrifier une exploitation agricole existante depuis plus d'un siècle. La Croisée mérite d'être à la fois un témoin du passé et aujourd'hui un exemple de réussite familiale.

En encadré :

Chacun (avec ou sans droit de vote) a la possibilité de faire opposition jusqu'au 28.Novembre 2014, par courrier recommandé au Service du Développement Territorial, Rue des moulins 2, à 2800 Delémont. A ce stade l'opposition est GRATUITE !

Pour que l'opposition soit recevable, l'argument doit toucher personnellement celui qui la formule. Par exemple : demander que sa maison soit assurée selon sa valeur incendie,

Les voisins imminents peuvent faire valoir les nuisances sonores.

Faire valoir que la maison perdra de la valeur financière (à cause du bruit) et se revendra moins facilement (risque de séisme perdurant). Perte de revenu locatif en cas de réparation nécessitant de déloger les locataires ou soi même (frais consécutifs importants).....